

PROCÈS- VERBAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

du lundi 29 septembre 2025, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENCE M. Adrien Pagnier

Le président ouvre la séance à 20h00, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers et remercie chacun d'avoir répondu présent. Il salue particulièrement MM. Miguel Dominguez et Roland Huguenin-Dumittan qui sont respectivement membre et membre suppléant du Conseil général depuis le 2 août dernier et qui siègent pour la première fois. Il souhaite également la bienvenue au public, ainsi qu'aux représentants de la presse. Il n'était pas présent lors de la dernière séance du Conseil général et malgré son absence, l'Assemblée lui a fait le grand honneur de le nommer à cette présidence. Il tient à la remercier chaleureusement pour la confiance témoignée, et essayer, du mieux qu'il puisse faire, de mener à bien les débats de l'Autorité suprême de notre magnifique commune de Val-de-Travers.

1 APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 41 membres

Majorité absolue : 21 voix

Majorité qualifiée : 28 voix

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin (*suppléant*) ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Océane Parrod ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller et Tobias Tüller.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Nathalie Buri Beeler ; Nicolas Béranec (*suppléant*) ; Jean-Pierre Cattin ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Margherita Giovenco ; Jean-Marc Hirschy ; Roland Huguenin-Dumittan (*suppléant*) ; Raphaëlle Javet ; Emil Margot et Fabienne Robert-Nicoud.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Jean-Luc Etienne (*suppléant*) ; Loïc Frey ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ et Jason Schweizer.



- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 5 membres Cécile Mermet (PS), remplacée par Nicolas Béranek ; Laure Pitteloud (PLR), remplacée par Denis Cherbuin ; François Rosselet-Christ (UDC), remplacé par Jean-Luc Etienne ; Baptiste Vaucher (PS), remplacé par Roland Huguenin-Dumittan ; Andy Willener (PLR), remplacé par Floriane Burri ;

Le chancelier ayant terminé l'appel, il laisse la parole au président du Conseil communal.

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que comme le témoigne la place vide à sa gauche, son collègue M. Malo Bortolini est absent pour des raisons de maladie, pour une durée indéterminée. Sa suppléance est assurée par M^{me} Sarah Fuchs-Rota en ce qui concerne l'École Jean-Jacques Rousseau et par lui-même pour le service de l'accueil de l'enfance et le service des ressources humaines. Et ce, jusqu'au retour de M. Bortolini, qu'ils espèrent le plus rapidement possible.

La conseillère et les trois conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, M^{me} Alexandra Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, deux techniciens du son, ainsi que trois spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2025
3. Lettres et pétitions
4. Crédit de 210'000 francs pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'abri PC de Saint-Sulpice
5. Nomination de l'organe de révision pour les exercices 2025 à 2027
6. Modification du règlement du Conseil d'établissement scolaire du Cercle scolaire du Val-de-Travers
7. Rapport d'information relatif à l'avenir de nos structures préscolaire et parascolaire
8. Motion du groupe socialiste pour la création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires ainsi que des écoles
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

M. SIMON-VERMOT (cc) souhaite retirer le point 6 de l'ordre du jour concernant le règlement du Conseil d'établissement scolaire pour différentes raisons. La première raison étant l'absence de M. Bortolini, responsable du dossier, et la deuxième étant qu'il n'y a pas une urgence à traiter ce point. La révision du règlement datant de fin 2024 a été préparée il y a quelques mois, et il est possible de la reporter au mois de novembre ou au mois de décembre. Sans compter que quelques amendements ont été proposés sur lesquels le Conseil communal n'a pas eu l'occasion de se prononcer. C'est pourquoi il propose d'en rediscuter avec la direction de l'École Jean-Jacques Rousseau avant de remettre l'ouvrage sur le métier.

Cette modification ne suscitant pas d'opposition, le président la considère comme acceptée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) intervient pour faire remarquer que, sauf erreur, le retrait d'un point à l'ordre du jour doit être voté à la majorité simple.

Le président précise que c'est effectivement le cas lorsque la demande émane d'un membre du Conseil général, pas quand elle est du ressort du Conseil communal.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2025

GED 76280

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à une majorité évidente avec remerciements à son auteure.

3 LETTRES ET PETITIONS

Le Conseil général a reçu les remerciements de la Chaîne du Bonheur pour notre versement en soutien à la commune de Blatten, suite à l'arrêté pris lors de la séance du 20 juin 2025 (GED ACG 75880).

4 CREDIT DE 210'000 FRANCS POUR LA REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DE L'ABRI PC DE SAINT-SULPICE

GED ACG 78053 | RCG 74934

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yann KLAUSER (cc) indique que tout a été retranscrit dans le rapport transmis au Conseil général, il n'a donc pas de complément à apporter et laisse l'Assemblée statuer sur le sujet.

Le président passe ensuite la parole aux Commissions de gestion et des finances (CGF) et des bâtiments (CBAT).

M. Florian DREYER (PLR) prend la parole en ces termes : « *La CGF s'est réunie le 8 septembre dernier afin de traiter le dossier qui nous occupe actuellement, à savoir le crédit de 210'000 francs pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'abri PC de Saint-Sulpice.*

Notre Commission s'est questionnée sur les points suivants, tels que le coût de l'isolation, la nécessité ou la possibilité de végétaliser le toit ainsi que le possible manque d'entretien ayant pu provoquer les dégâts actuels. La question du fonctionnement du fonds communal pour l'entretien des abris PC est également venue sur la table. La nécessité de maintenir cet abri a interpellé notre Commission.

Enfin, nous nous sommes aussi souciés que les appels d'offres aient bien été respectés. Le Conseil communal ayant répondu positivement et de manière complète à nos interrogations, la Commission de gestion et des finances a accepté ce crédit à l'unanimité des membres présents. »

La CBAT ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Nicolas JOYE (PLR) fait l'intervention suivante : *« Comme nous avons tous pu le lire dans le rapport du Conseil communal, des infiltrations d'eau ont été détectées dans le plafond de l'abri.*

Les investigations ont révélé que l'étanchéité de la toiture n'est plus efficace et que l'isolation est gorgée d'eau.

La solution proposée est de remplacer l'isolation endommagée et refaire l'étanchéité de la toiture, ce qui inclut le dégagement du revêtement actuel. Les travaux devraient être réalisés pendant les vacances scolaires afin de minimiser les perturbations.

Il a été confirmé que le fonds communal peut couvrir les 152'808 francs prévus dans le rapport. L'investissement net serait donc de 57'192 francs. En conséquence, le groupe PLR accepte le projet d'arrêté tel que présenté. »

M. Jason SCHWEIZER (UDC) s'exprime à son tour : *« Oui, d'après les photos, il serait nécessaire de faire la réfection du toit afin d'éviter les fuites. Les abris PC sont un maillon essentiel de la chaîne dans le cadre de la protection de la population. L'entretien de ces abris doit être assuré. Ce crédit est nécessaire. »*

M. Burim AHMETAJ (PS) prend la parole comme suit : *« Le parti socialiste ne s'opposera pas à cette demande de crédit. Les infiltrations d'eau constatées dans l'abri PC de Saint-Sulpice montrent clairement la nécessité d'intervenir rapidement, afin d'éviter une dégradation plus importante de la structure et de préserver ainsi le bâtiment.*

Nous relevons de plus que le financement sera, pour une large part, assuré par le fonds communal de contribution pour les abris PC, limitant ainsi l'impact réel sur les comptes communaux. Enfin, nous saluons le fait que les travaux soient planifiés durant les vacances scolaires, ce qui permettra d'éviter des désagréments aux enfants lors de périodes de récréation. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) intervient à son tour : *« L'abri PC de Saint-Sulpice prend l'eau, ce qui, pour un abri, n'est vraiment pas la panacée. Cela nous amène donc à penser que cette demande de crédit est tout à fait légitime. Nous osons espérer toutefois que la nouvelle couverture, servant à la fois de cour de récréation et de parking, sera végétalisée le plus possible, histoire de limiter au maximum l'effet « îlot de chaleur » et de tenir compte, si possible, du point huit du présent ordre du jour. Vous l'avez compris, le groupe POP acceptera l'arrêté tel que présenté. »*

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que son groupe soutient cette demande de crédit. En effet, il est important d'entretenir nos bâtiments à l'avenir. Il est peut-être judicieux d'intervenir au plus vite avant que les infiltrations ne se produisent.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble à la majorité simple.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 210'000 francs pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'abri PC de Saint-Sulpice, tel que présenté par le Conseil communal.

5 NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES EXERCICES 2025 A 2027

GED ACG 71648 RSVDT 940.13 | RCG 71669

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) indique qu'il s'agit d'un point relativement formel. Il appartient au Conseil général, en tant qu'autorité compétente, de valider le renouvellement de ce mandat de révision des comptes communaux avec la Fiduciaire Deuber & Beuret SA à Cortaillod pour les trois prochaines années, comme l'imposent le règlement communal et la loi cantonale. La collaboration avec cette société a commencé depuis 2021. Elle avait pris au pied levé la révision des comptes 2019. Le Conseil communal souhaite poursuivre avec cet organe de révision. Il informe qu'il n'existe pas dans la commune de Val-de-Travers de réviseur agréé pour ce type de vérification, raison pour laquelle il est fait appel à un réviseur neuchâtelois, mais établi à Cortaillod.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. Emil MARGOT (PS) prend la parole comme suit : *« La Commission de gestion et des finances a abordé ce point lors de sa séance du 8 septembre passé. Le sujet n'a pas amené à de grandes discussions. Il a été demandé si des entreprises locales pouvaient faire ce travail de révision, ce à quoi le Conseil communal a répondu qu'il fallait une autorisation spéciale pour signer les révisions de comptes et qu'il n'existait pas d'entreprises dotées de cette autorisation au Val-de-Travers, comme vient de le rappeler M. Simon-Vermot. La Commission a ensuite préavisé favorablement la proposition de l'Exécutif à une très grande majorité. »*

Le président passe ensuite la parole aux différents groupes.

M. Stéphane BOBILLIER (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport, ainsi que pour la proposition d'arrêté.*

Dans sa grande majorité, le groupe PLR accepte l'entrée en matière de ce rapport et acceptera l'arrêté tel qu'il est proposé.

Par ailleurs, et même si la reconduction du mandat à la Fiduciaire Deuber & Beuret SA est très concurrentiel d'un point de vue financier, le groupe invite le Conseil communal à procéder à un nouvel appel d'offres pour la prochaine nomination en 2027, en particulier pour s'assurer qu'il n'y a toujours pas de fiduciaire agréé dans notre commune. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est par 39 OUI, contre 1 NON que le Conseil général approuve la nomination de l'organe de révision pour les exercices 2025 à 2027, telle que proposée par le Conseil communal.

6 RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A L'AVENIR DE NOS STRUCTURES PRESCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

GED RCG 76817

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) relève qu'il s'agit d'un rapport d'information un peu particulier, relativement long, intense et condensé. Ce rapport fait suite à une demande de la Commission de gestion et des finances de présenter l'état de situation des structures préscolaire et parascolaire de notre commune. Deux structures ont été construites ces dernières années, une à Fleurier à Longereuse comme structure préscolaire principalement, et l'autre à Couvet, ouverte il y a un mois exactement. Ce rapport est l'occasion de faire le point sur ces nouvelles structures, sur les places d'accueil qui ont été créées, mais également sur l'application de la loi sur l'accueil de l'enfance qui a été révisée et qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2025. Toutes les modifications, qu'elles soient dans la loi ou dans le règlement d'exécution, ont évidemment un impact sur le service de l'accueil de l'enfance de notre commune, sur l'accueil des enfants et sur l'encadrement de ces derniers. Ce rapport n'est pas soumis à un vote formel. Par contre, le Conseil communal souhaite entendre les différents groupes, prendre la température au sein de l'hémicycle pour pouvoir se préparer aux années futures, avant tout pour le budget 2026, mais également pour les budgets suivants.

Savoir comment adapter aussi les structures et les places d'accueil, soit aux besoins des familles, soit aux limites communales, compte tenu des contraintes financières. L'idée est vraiment de répondre aux questions du Conseil général autant que faire se peut, mais également entendre l'opinion des groupes pour savoir si la position « zéro refus » implémentée avec le soutien du Conseil général il y a déjà quelques années est de nouveau sur la table. Ou si, justement, il y a plutôt une politique des petits pas ou de la consolidation, sachant que les chiffres énoncés dans ce rapport avaient déjà été présentés lors du vote des 13,2 millions de francs pour les structures mentionnées ci-devant, et comptant également la structure parascolaire de Môtiers qui a été mise depuis lors entre parenthèses.

Ces données chiffrées comprennent des chiffres variables, et d'autres qui ne le sont pas, comme les amortissements que les bâtiments nouvellement construits soient vides ou soient remplis. Les amortissements resteront en effet les mêmes, de même que les charges financières. Par contre, il y a toutes les charges variables liées au nombre d'enfants accueillis. Évidemment au premier plan les charges de personnel, mais également les charges de biens, de services et de marchandises qui s'adaptent aussi au nombre d'enfants, notamment concernant principalement les denrées alimentaires.

Ce soir, il est bon d'entendre les différents groupes, afin de préparer dans le budget 2026 la suite et les années suivantes. Les chiffres mentionnés en fin de rapport, dans les tableaux à horizon 2027 et 2028, sont des projections potentielles. À la place de ces années, 20XX aurait pu être mentionné sans date précise. Il ne faut pas prendre 2028 comme un but en soi du Conseil communal, qui souhaite plutôt réaliser une période de consolidation, s'approprier les structures telles qu'elles existent maintenant à Couvet et à Fleurier, et que les listes d'attente puissent, autant que faire se peut, être réduites. C'est cette direction qui est envisagée.

Il ajoute que la LAE3, dont la révision est désormais en vigueur, a un impact sur le taux d'encadrement, du nombre d'adulte nécessaire par groupe d'enfants. Le nombre d'enfants par groupe diminue pour un encadrant dans le but d'améliorer la qualité d'accueil. La révision a également un impact financier sur la part perçue auprès des parents qui placent leurs enfants soit au préscolaire, soit au parascolaire et entraîne une hausse potentielle pour les parents. Tous ces éléments font que la situation, à ce stade, est très évolutive. La loi est entrée en vigueur au 1^{er} août dernier. Beaucoup d'adaptations ont été faites durant l'année pour consolider, accueillir le plus d'enfants possibles et préserver les places des enfants. La LAE3

exigeant davantage de personnel, le risque était de devoir refuser des enfants déjà placés. Ce ne sera pas le cas, évidemment, le Conseil communal et la CGF ayant validé des postes en cours d'année. Mais maintenant se pose la question de savoir s'il faut continuer à ce rythme. Remplissons-nous toutes les places ? Soit 60 sur Fleurier et 60 sur Couvet ou faut-il temporiser ? À ce jour, ce sont 45 places qui sont occupées sur chacun des deux sites. Les chiffres notés dans le rapport ont aussi déjà évolué. Faut-il ouvrir ces quinze places supplémentaires sur chaque site à horizon 2026, 2027, 2028 ou plus ? Ou restons-nous comme maintenant et essayons-nous de consolider la situation actuelle ?

Il est évident que les places créées conduisent à une hausse des charges de personnel. Le service de l'accueil de l'enfance et le Conseil communal travaillent constamment à ce que ces charges soient rentabilisées, c'est-à-dire que pour un encadrant il y ait le maximum d'enfants possible qui soient accueillis. Évidemment, ce travail d'optimisation est réalisé depuis de nombreuses années, mais le sera encore plus ces prochains mois. Quelques dossiers sont sur le feu pour permettre justement de valoriser encore mieux les places et le personnel en place. M. Simon-Vermot ayant fait le tour de ce dossier assez complexe, il précise que le Conseil communal a essayé d'être synthétique, mais cela n'est pas toujours évident, surtout qu'il y a plusieurs boules de cristal qui cohabitent en même temps. Il laisse maintenant la parole aux groupes politiques et prendra toutes les notes nécessaires pour la suite des opérations.

Le président cède ensuite la parole aux différents groupes.

M^{me} Raphaëlle JAVET (PS) fait l'intervention suivante : *« Autant le dire tout de suite, ce rapport du Conseil communal a suscité beaucoup d'attentes de la part du groupe socialiste. L'accueil pré et parascolaire est une préoccupation majeure pour de nombreux parents. Il s'agit de l'une des offres directes à la population les plus précieuses qu'une commune peut fournir aux familles. Pour notre groupe, le développement de cette offre publique à Val-de-Travers est donc l'un des enjeux les plus importants de la législature.*

Alors oui, les attentes étaient grandes, et comme souvent lorsque les attentes sont grandes, le risque d'être déçu est important...

Et autant ne pas tourner autour du pot, le groupe socialiste est déçu.

Ce rapport est assez peu compréhensible, même pour les plus motivés d'entre nous qui se sont attelés à de multiples lectures. Avec toute la bonne volonté du monde et malgré l'intérêt porté à ce dossier, un conseiller ou une conseillère générale assidue peine à s'y retrouver dans les chiffres présentés, les explications de méthode de calcul, les notions de jargon professionnel, les développements sur des détails de fonctionnement et l'impact de la nouvelle législation. On lit par exemple des explications détaillées, à deux endroits différents dans le rapport, sur les raisons du creux apparent de fréquentation au mois d'août, alors que – excusez-moi – ce phénomène n'a que peu d'intérêt pour se forger une vision stratégique sur le dossier ! Enfin, pour clore ce rapport plutôt laborieux, on lit une conclusion qui s'apparente à un exercice de style de langue de bois...

Nous nous demandons si le Conseil communal a bien saisi le but de ce rapport tel qu'exprimé initialement par la CGF. Pourtant, l'introduction du rapport le mentionne explicitement, je cite : « produire un rapport d'information permettant aux différents groupes politiques d'anticiper, à moyen terme, l'évolution financière de nos structures d'accueil et de se prononcer de manière consultative sur la stratégie à adopter dans ce domaine ».

Comment se prononcer sur une stratégie après la lecture de ce rapport si difficilement compréhensible ?

Ce rapport aurait au moins dû nous rassurer, nous montrer que les enjeux importants qui touchent aux besoins directs des familles de notre commune sont bien compris et bien saisis par le Conseil communal.

Eh bien, il ne rassure pas le groupe socialiste. Notre inquiétude sur la gestion du dossier est désormais assez générale, notamment par rapport aux EPT qui ont été créés récemment.

Et dans l'idéal, ce rapport aurait dû nous proposer différents scénarios chiffrés : par exemple un scénario de statu quo, un autre présentant un développement moyen de l'offre, et enfin un scénario de développement soutenu, permettant, au terme de la législature, de proposer une offre maximale en fonction des locaux désormais à disposition. Il n'en est rien. Et il est d'ailleurs plutôt difficile de saisir précisément les tenants et aboutissants de l'unique scénario proposé par le Conseil communal. On ne comprend par exemple pas quels sont les critères qui sont appliqués actuellement ou qu'il est prévu de déployer à l'avenir pour l'ouverture de groupes d'accueil supplémentaire.

Comme je l'ai dit, le groupe socialiste estime que le développement de l'accueil pré et parascolaire doit être une des priorités majeures de notre Commune durant cette législature. Cette offre est l'un des enjeux de société la plus d'actualité, répondant à un besoin direct des familles. Elle permet aux parents d'exercer un emploi tout en étant certains que leurs enfants puissent être gardés et se développer dans un cadre sécurisé et professionnel.

Alors nous ne pouvons ce soir malheureusement pas nous appuyer sur différents scénarios chiffrés, et c'est bien dommage. Mais nous souhaitons tout de même exprimer notre vision politique globale sur le dossier.

La vision du groupe socialiste en matière d'accueil dans notre commune est la suivante :

- 1. Il faut selon nous tendre à résorber la liste d'attente d'ici à 2028, et utiliser la capacité maximale de nos nouvelles structures pour ce faire, si besoin est.*
- 2. Le groupe socialiste étant également conscient de la capacité financière limitée de notre Commune, nous préconisons de satisfaire à un maximum de demandes, mais pas à n'importe quel prix. Les groupes doivent être au maximum remplis, dans l'objectif de rendre l'accueil pré et parascolaire accessible au plus grand nombre de personnes possible. Il en va de la responsabilité sociale de notre Commune en tant que collectivité publique.*
- 3. Finalement, une meilleure gestion du Conseil communal est attendue sur ce dossier. Le rapport de ce soir ne nous a pas rassurés. Nous espérons donc recevoir une vision et des critères concrets plus clairs dans un futur proche. Selon nous, la gestion générale doit également être améliorée et optimisée. En effet, les effectifs du service ont beaucoup augmenté ces dernières années, sans que soit forcément repensée sa gestion administrative. Le groupe socialiste est prêt à entrer en matière pour l'engagement de personnel administratif supplémentaire au besoin.*

En bref, d'ici à 2028, soyons conséquents avec nos investissements, engageons le personnel nécessaire et optimisons la gestion administrative pour viser à répondre au maximum aux besoins des familles ! L'enjeu est beaucoup trop grand pour ne pas être pris en main sérieusement dès aujourd'hui. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : *« Alors déjà, le groupe UDC souhaite remercier le Conseil communal pour ce rapport extrêmement précis et bien étayé. Il est clair que nous avons aussi porté une attention assez particulière quant à l'étude de ce dernier. Si l'on peut évoquer qu'il y a dans ce genre de projet toujours les mêmes, il y a les ambitions, il y a les besoins et il y a les finances. Et finalement, les trois cases ne sont jamais pleinement cochées à satisfaction pour tout le monde, c'est évident. Toutefois, on peut saluer quand même la volonté du Conseil communal de poursuivre l'approche qui est faite avec prudence, puisqu'on tend vers une réponse aux attentes et aux besoins de la Commune, mais tout en gardant à l'esprit qu'il y a un certain nombre de contraintes dont nous ne pouvons pas nous passer. Les conclusions du rapport nous satisfont à ce stade. Mais bien évidemment que l'UDC continuera, comme vous le savez maintenant, de veiller au grain, surtout sur le plan financier, pour que la gestion continue d'être prudente et rigoureuse aussi sur ces dossiers. »*

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole ainsi : « *Le rapport qui nous est soumis ce soir nous laisse sur notre faim. Outre le fait qu'il soit peu clair et très difficile à comprendre pour les miliciens que nous sommes, il ne donne aucune orientation sur la vision du Conseil communal quant à l'accueil de l'enfance et au parascolaire.*

Nous demandons que nous soient présentés les coûts avec diverses options, par exemple :

- *Importance d'engager un-e gestionnaire pour optimiser l'utilisation des espaces et du personnel.*
- *Pas d'ouverture de bloc à moins de x enfants.*
- *Encadrement minimal, moyen et élevé.*
- *Taux moyen d'enfants par bloc sur l'ensemble des structures à garantir pour ouvrir un nouveau bloc.*
- *Et cetera.*

Nous voulons aussi un calendrier de l'évolution des places à ouvrir jusqu'à l'utilisation à 100 % des structures d'accueil. Pour le POP, ce 100 % doit être atteint à la fin de cette législature, soit au printemps 2028. Avoir des structures construites sous-utilisées alors que la demande de places est bien présente n'a à notre avis pas de sens.

Enfin, nous demandons que les futurs postes liés aux structures d'accueil soient préavisés par la CGF, mais votés par le Conseil général pour que chaque groupe puisse et doive publiquement se positionner sur le sujet.

Comme le chef de dicastère est actuellement en congé maladie, nous chargeons le Conseil communal de lui transmettre nos demandes et attendons avec impatience un nouveau rapport clair et concis répondant à nos questions. »

M. Mike CORTESE (PLR) fait l'intervention suivante : « *Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport d'information très complet, peut-être trop complet, relatif à l'avenir de nos structures pré et parascolaire.*

Premièrement, il nous paraît essentiel de rappeler que la gestion des structures préscolaires et parascolaires doit rester responsable et pragmatique. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins des familles, mais également de préserver l'équilibre financier ainsi que la stabilité des équipes éducatives. D'autre part, nous prenons acte des nouvelles exigences introduites par la LAE3, qui visent à améliorer la qualité de l'accueil des enfants et à relever les taux de couverture cantonaux. Ces nouvelles normes impliquent davantage de personnel et donc des coûts supplémentaires, mais elles apportent aussi de nouvelles recettes. Cela rend d'autant plus nécessaire un pilotage rigoureux et progressif.

Pour cela, nous proposons qu'un rapport soit remis aux groupes à l'automne de chaque année, avant les discussions budgétaires. Celui-ci devra contenir les informations nous permettant d'analyser les listes d'attente, d'anticiper les besoins en postes supplémentaires et de décider, en toute transparence, des moyens à inscrire au budget de l'année suivante. En cas de situation urgente, la Commission de gestion et finances doit garder la possibilité d'intervenir rapidement, sans attendre le cycle budgétaire. Ainsi, les groupes politiques disposeront d'une vision claire pour agir de manière ciblée et éviter les décisions improvisées.

Le PLR estime que l'approche annuelle et progressive est la solution la plus adaptée. Elle offre une ligne directrice claire au Conseil communal et évite des engagements précipités, assure une meilleure stabilité des équipes et permet d'ajuster progressivement les processus aux besoins réels. Il ne faut pas oublier que le rapport du Conseil communal met en évidence une hausse importante des charges dans les prochaines années, notamment avec l'augmentation des amortissements liés aux nouveaux bâtiments. Le déficit structurel des crèches dépassera 1 million de francs par an dès 2026, et celui du parascolaire, plus de 500'000 francs. C'est pourquoi il est essentiel de garder une vision annuelle prudente, mais surtout réaliste.

Par ailleurs, nous constatons que les équipes des structures ont connu de nombreux changements ces dernières années. Il nous paraît essentiel de leur offrir désormais une certaine stabilité, afin de garantir un accueil de qualité aux enfants et de prévenir l'épuisement du personnel.

Enfin, le groupe PLR demande au Conseil communal de renforcer la transparence vis-à-vis de la population. Plus précisément, les disponibilités et les taux d'occupation des structures doivent être clairement communiqués et régulièrement mis à jour. Nous insistons également sur la nécessité d'acquérir un logiciel informatique performant afin de gérer efficacement les réservations et optimiser le taux de remplissage des places disponibles. Rappelons enfin que le PLR a déjà soutenu l'engagement de postes supplémentaires en début d'année pour débloquer une situation urgente. Nous continuerons donc dans cet état d'esprit, mais toujours avec une attention particulière quant à la situation financière de la Commune.

De plus, il ne faut pas oublier que les listes d'attente peuvent parfois être surestimées par rapport aux besoins réels des familles. Certains parents multiplient les demandes de blocs horaires avant de les réduire. Une fois une solution de garde alternative trouvée, cela doit donc être pris en considération dans l'analyse des différents chiffres.

En résumé, notre ligne est assez claire : un suivi annuel structuré, des interventions ponctuelles si nécessaire, la stabilité des équipes éducatives et une transparence renforcée avec la population. »

M^{me} Marie France PERRIN (AGORA) indique que les membres du groupe Agora ont pris connaissance et remercient le Conseil communal pour son rapport sur l'avenir de nos structures préscolaire et parascolaire. Étant donné le nombre d'enfants sur la liste d'attente, ils proposent au Conseil communal d'engager du personnel en CDD pour parer aux demandes actuelles et ne pas s'engager trop fortement sur l'avenir.

M. SIMON-VERMOT (cc) constate qu'il n'y a pas vraiment de questions, mais surtout des points de vigilance et des attentes pour l'avenir. Il remercie les groupes d'avoir pris le temps d'analyser, de lire, d'examiner ce rapport, ô combien, complet et pas simple à lire pour les béotiens. Il a pris passablement de notes concernant les demandes de chacun des groupes présents dans l'hémicycle. Il va essayer de faire au mieux. Concernant les critères d'ouverture, il informe que le Conseil communal étudie déjà la question et avance même en l'absence de son collègue, pour justement que le plus grand nombre d'enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. Le service d'accueil de l'enfance, par la voix de sa cheffe de service, a souhaité aussi prendre le temps de consolider la situation. Toutes les équipes se sentent à l'aise dans leurs nouveaux locaux. La partie préscolaire a surtout été évoquée ici. Le parascolaire est aussi mentionné dans le rapport. Mais c'est un des domaines d'activité du service qui pose un peu moins de soucis, les enfants étant plus grands aussi et le besoin d'encadrants étant moindre.

La parole n'étant plus demandée et ce rapport n'appelant pas de vote, le président passe au point suivant.

7 MOTION DU GROUPE SOCIALISTE POUR LA CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR POUR LES BATIMENTS DES CRECHES, PRE ET PARASCOLAIRES AINSI QUE DES ECOLES

GED 79420

Le président passe la parole au groupe socialiste pour le développement de cette motion.

M. Nicolas BÉRANECK (PS) développe cette motion ainsi : *« Le groupe socialiste vous présente aujourd'hui une motion concernant la création d'îlots de fraîcheur dans nos cours d'école, de crèches et d'accueils parascolaires.*

Le constat est clair : dans bien des cas, nos cours sont aujourd'hui des surfaces largement bétonnées ou asphaltées qui deviennent invivables lors des fortes chaleurs et offrent un cadre peu accueillant à nos enfants.

Notre motion demande l'élaboration d'un plan progressif pour transformer ces espaces en remplaçant les surfaces imperméables par des éléments naturels : arbres, pelouses et végétation, etc.

Pour garantir l'acceptation et la réussite de ces projets, il serait judicieux d'impliquer dès le départ toutes les utilisatrices et utilisateurs : enseignants, élèves, personnel pré et parascolaire, services techniques, etc.

Cette démarche n'a rien d'innovant. Le canton de Vaud et de nombreuses communes ont déjà développé des guides et des concepts éprouvés dont nous pouvons nous inspirer et avec des retours d'expériences positifs.

Certes, Val-de-Travers n'est pas une grande ville du plateau, mais le réchauffement climatique nous concerne aussi. Les épisodes de forte chaleur se multiplient, et nous devons anticiper pour que nos enfants puissent continuer à profiter de ces espaces à l'avenir.

Cette motion propose une approche progressive et réaliste. Il s'agit de planifier ces transformations de manière cohérente en tenant compte de nos moyens.

Je vous invite à soutenir cette motion pour le bien-être de nos enfants. »

Le président laisse ensuite la parole au Conseil communal.

M. KLAUSER (cc) indique que le Conseil communal ne combat pas cette motion et se réjouit d'y donner suite ayant, d'ores et déjà, initié des démarches dans ce sens. Il poursuit : *« En effet, la Commune s'est inscrite au programme Adapt+ en vue d'obtenir un soutien allant jusqu'à 50 %.*

Dès 2025, la Confédération soutiendra, par ce biais, des projets et mesures visant à réduire au minimum les risques liés aux changements climatiques, à protéger la population, les biens et les ressources naturelles, ainsi qu'à renforcer la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement.

Le programme peut ainsi aider les cantons, les communes, les régions, les associations et les entreprises à se préparer activement aux conséquences du changement climatique et à mettre en place des mesures durables. Il favorise également le transfert de connaissances entre l'administration, l'économie et la recherche, tout en créant des synergies.

Son objectif est clair : soutenir la mise en œuvre de solutions concrètes afin que la Suisse, dans son ensemble, améliore sa résilience face aux effets du climat qui évolue rapidement.

Dans notre commune, nous sommes régulièrement confrontés à la question de l'aménagement et de l'entretien des cours d'école et de leurs abords, en collaboration avec la direction du cercle scolaire. Le constat est sans appel : les cours d'école manquent cruellement de végétation, de zones d'ombre et de surfaces perméables.

Étant éligibles au programme, nous avons donc élaboré et soumis un projet. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la continuité de notre plan climat communal ainsi que dans le projet scolaire Morphose.

En cas de réponse positive de la Confédération, nous organiserons un groupe de travail réunissant le cercle scolaire, les concierges ainsi que le dicastère des infrastructures pour monter un projet qui sera proposé à votre Autorité. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. SCHWEIZER (UDC) s'exprime en ces termes : *« Il y a trois points. Le premier point, ce serait un coût potentiellement élevé. Ce type d'aménagement autour des écoles demande des ressources financières importantes, des études, des travaux et des entretiens. Car bien évidemment, ceci demandera de l'entretien et du travail supplémentaire pour nos cantonniers que je tiens également à saluer pour leur travail effectué par n'importe quels temps et températures lors de périodes humides. Ce sont aussi des contraintes supplémentaires à ajouter à la liste du technicien de surface responsable du site, alors même que la Commune doit déjà faire face à de nombreuses priorités, routes, infrastructures et j'en passe. »*

Contrairement aux grandes villes du Plateau suisse, le Val-de-Travers ne souffre pas du même niveau d'urbanisation ni de canicule prolongée. Mis à part les Alpes, nous sommes encore les températures les plus fraîches du pays grâce à l'altitude, à la végétation environnante et à une densité de construction bien moindre.

Le troisième point, c'est une utilisation temporaire des cours par les élèves. Les cours sont utilisées principalement pendant les pauses ou en fin de journée. Or, la grande majorité des journées de canicule tombent pendant les vacances scolaires. Des investissements en vue d'éviter les îlots de chaleur sont-ils donc vraiment nécessaires au regard de cet état de fait ?

Quinze minutes de pause, dont dix à l'extérieur (le temps de sortir). Même pas vingt minutes de pause par jour à l'extérieur. Notre groupe s'opposera au projet. »

M. Denis MONNET (PLR) fait l'intervention suivante : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention de la motion du groupe socialiste pour la création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires ainsi que des écoles.*

Le groupe est sensible à la végétalisation de ces lieux, mais il relève néanmoins qu'il faudra faire attention à ce que ces modifications ne demandent pas trop d'entretien afin de ne pas augmenter le travail des employés communaux pour ne pas créer des EPT supplémentaires.

Dans cette optique, le groupe PLR acceptera dans sa majorité la motion telle qu'elle est proposée. »

M. Thierry RAY (AGORA) prend la parole à son tour : *« La motion du groupe socialiste présentée ce soir a retenu toute l'attention du groupe Agora, qui la soutiendra à l'unanimité. Nous profitons de l'occasion de cette prise de parole pour faire part de quelques observations :*

C'est lors de l'élaboration d'un projet que ces éléments (végétalisation, choix des matériaux, etc.) devraient être réfléchis et éviter ainsi des actions correctives qui seront, au final, plus onéreuses.

Ces réflexions doivent être menées pour tous les projets urbains, pas seulement les écoles, les crèches, pré ou parascolaires.

La rénovation de la récente place de la gare de Fleurier est le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Archi bitumé, de couleur noire, les températures au sol peuvent monter jusqu'à 70 °C lors des journées d'été, emmagasinant énormément de chaleur que les nuits ne parviennent plus à refroidir.

Il existe depuis plusieurs années des variantes de matériaux qui ont fait leurs preuves. Par exemple, en intégrant dans la couche supérieure des éléments fragmentés de couleur claire composés de minuscules pores absorbant nettement moins la chaleur.

Si cette motion venait à être acceptée ce soir, nous attendons du Conseil communal qu'il présente un concept global en tenant compte de nos observations. »

M. BOVARD (POP) relève que le groupe POP soutient cette motion et qu'il trouve les remarques de M. Ray très pertinentes.

La parole n'étant plus demandée et la motion étant combattue, le président passe ensuite au vote. La motion du groupe socialiste « *Création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires ainsi que des écoles* » est **acceptée par 34 OUI, contre 6 NON.**

8 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication.

9 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

9.1 Interpellations

9.1.1 Interpellation du groupe PS au sujet des obligations des détenteur·rices de chiens, déposée lors de la séance du 20 juin 2025

Sur le site Internet communal, nos autorités rappellent les obligations des détenteur·rices de chiens qui doivent tenir en laisse leurs canidés dans la zone d'urbanisation de la commune, les jardins publics, les terrains de sport communaux, aux abords immédiats des écoles et des crèches ainsi que dans les cimetières. Les chiens doivent également être tenus en laisse en forêt du 15 avril au 30 juin. En dehors de ces lieux, les chiens peuvent s'ébattre librement à la condition que leurs détenteur·rices puissent être en mesure de les maîtriser à tout moment par la voix ou le geste. Les chiens qui courent derrière les cyclistes ou les joggeur·euses représentent un danger et ils doivent dès lors être tenus en laisse aussi longtemps et souvent que possible. Or, le respect de ces obligations apparaît malheureusement parfois plus l'exception que la règle, et nombre de personnes ne suivent pas ces obligations. Dans ce cadre-là, quels sont les moyens mis à disposition par la Commune pour surveiller, contrôler, faire appliquer ce règlement et sanctionner les écarts, le cas échéant ? Si des moyens existent, est-ce que les effets de ceux-ci ont pu être calculés ? Et pour quels résultats ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « *Vu la grandeur de notre territoire communal et le nombre de voies et routes sur lesquelles se côtoient les cyclistes, les promeneurs, les propriétaires de chiens et les flâneurs, il n'est malheureusement pas possible de surveiller le comportement des canidés et de leur maître ou maîtresse. La mise en place de tels contrôles serait particulièrement exigeante pour les agents de sécurité publique qui doivent déjà gérer le stationnement dans neuf villages, faire de la surveillance près des écoles, notifier les commandements de payer, etc.*

Pour rappeler à chacun des usagers les règles à appliquer et la bonne attitude à avoir, le Groupe circulation a toutefois décidé début septembre de faire un test de marquage au sol sur la piste cyclable entre Couvet et Môtiers – le marquage sera réalisé au printemps une fois que le chablon aura été élaboré. Ainsi, nous mettrons les utilisateurs de l'espace public face à leurs propres responsabilités, l'autorité communale ne pouvant pas être partout en même temps.

Nous souhaitons rappeler que les situations à risque doivent être évaluées avec un vétérinaire et que les morsures doivent être impérativement annoncées au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires.

Finalement, il est important de rappeler qu'un programme de prévention nommé PAM (Prévention des Accidents par Morsures) est offert par l'État dans les écoles du canton depuis 2001. »

M. Jean-Pierre CATTIN (PS) précise que son groupe est neutre en matière de satisfaction. Il s'attendait à cette réponse. Évidemment, il faut reconnaître que la Commune manque de bras et qu'il y a assez de boulot.

9.1.2 Interpellation du groupe PS concernant les mesures prises par la commune de Val-de-Travers pour répondre à l'ordonnance fédérale sur l'utilisation et la gestion des organismes exotiques et envahissants dans l'environnement, déposée lors de la séance du 20 juin 2025

Comme vous le savez, une liste noire des espèces de plante néophytes envahissantes a été établie afin de préserver notre environnement et nos paysages naturels ainsi que ceux accueillant des activités économiques ou agricoles. Depuis le 1^{er} septembre 2024, certaines de ces espèces sont interdites à la mise en circulation.

Ces plantes sont souvent encore présentes dans des massifs ornementaux et bien que les propriétaires privés ne soient pas obligés d'éliminer les plantes déjà présentes dans leurs jardins ou en pots avant le 1^{er} septembre 2024, ces plantes continuent de se propager dans l'environnement par le vent ou par dissémination animale.

Il y a un ou deux ans, une action de prévention et de démonstration concrète avait eu lieu à la carrière de Buttes. Ce type d'action va dans le bon sens, mais la problématique reste présente.

Nous aimerions donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

1. Quelles sont les stratégies mises en place par la Commune pour continuer à lutter contre la propagation de ces plantes exotiques envahissantes et néfastes pour notre environnement ?
2. Est-ce qu'une campagne d'information à destination de la population est envisagée ou réenvisagée, par exemple sous forme de vidéos pédagogiques ou d'actions sur le terrain, afin de faciliter la reconnaissance de ces espèces et de sensibiliser à leur impact environnemental grave ?
3. Des dispositifs simples, à faible coût, mais efficaces, peuvent-ils être mis en œuvre pour renforcer la prévention et éviter des frais importants à l'avenir ?

La prévention reste la mesure la plus efficace pour éviter la dégradation de notre environnement, qui constitue l'un des atouts majeurs de notre commune. Il s'agit ici d'un enjeu environnemental réel, porté par la Confédération.

M. Éric SIVIGNON (cc) répond ainsi : « *La gestion des plantes invasives est régie par une ordonnance fédérale qui donne au Canton la compétence de s'en occuper. C'est donc le service cantonal de la faune, des forêts et de la nature qui en a la responsabilité. D'une manière générale, toute personne est invitée à annoncer auprès du SFFN la présence d'espèces invasives et c'est ce service qui doit ensuite aviser le propriétaire du terrain des mesures à prendre. Le service organise régulièrement des séminaires de formations à l'attention des équipes communales et cantonales qui interviennent en extérieur (voirie, forestiers). Et j'ajoute qu'un fascicule est disponible sur le site web du SFFN pour justement pouvoir identifier toutes ces plantes. Si vous le souhaitez, j'ai pris une copie, mais c'est volontiers qu'on vous donne le [lien](#).*

Concernant la stratégie communale, des budgets sont prévus chaque année dans le dicastère des infrastructures, auprès de mon collègue Yann Klauser et au service des forêts (SEFOR), qui est chez moi. Ces budgets servent à procéder à l'arrachage des plantes invasives sur les propriétés communales, y compris le domaine public. Selon la situation, les campagnes d'arrachage sont faites soit par le personnel communal, soit par des entreprises mandatées. Le budget au SEFOR était d'environ 2'500 francs en 2020 et il passera à 8'000 francs en 2026. C'est ce qui sera proposé dans le prochain budget, du fait de l'augmentation du nombre d'arrachages à réaliser. Pour le service de la voirie, ce travail spécifique représente environ 80 heures par année pour environ une tonne de plantes arrachées. Et ça, cela ne compte pas. Le travail de fauchage habituel au bord des routes permet aussi de traiter la prolifération de certaines plantes. À ce jour, il n'est pas prévu d'organiser sur la commune des séances spécifiques à ce sujet.

Une révision de la loi cantonale sur la protection de la nature (LCP) sera mise en consultation en 2026 et la gestion des plantes invasives y sera précisée. Des compétences seront données aux communes aussi. »

M. Miguel DOMINGUEZ (PS) indique que le groupe socialiste est satisfait.

9.1.3 Interpellation du groupe POP à propos des chauffages à distance

Nous aimerions savoir où en sont les projets de chauffage à distance de Fleurier et de Môtiers.

Nous aimerions aussi que ces informations ainsi que les éventuels changements de projets soient transmis à la population par la Commune pour que les propriétaires puissent planifier les changements futurs de leur chaudière.

M. VAUCHER (POP) développe cette interpellation en ce sens : *« C'est quand même quelque chose qui est important. Il y a beaucoup de propriétaires qui sont dans l'expectative. Ils le sont encore plus vu le diktat des urnes de ce week-end qui fait que pour les petits propriétaires, ça sera bien plus compliqué parce qu'ils ne pourront plus déduire leurs frais réels. Et puis il sera difficile aussi de prendre une hypothèque. Donc c'est vrai qu'à Fleurier, on s'attendait à ce que ça avance beaucoup plus vite. Et puis maintenant tout est plutôt en standby. »*

M. SIVIGNON (cc) souligne tout d'abord que : *« Les deux projets sont bien distincts. Le projet de Môtiers était dans les cartons communaux depuis 2018 et votre Autorité a voté un crédit de 12,2 millions de francs pour son développement le 21 juin 2024. La phase d'étude et de définition du coût de la chaleur se poursuit en collaboration avec le groupe de travail qui a été constitué et auquel ont été invités tous les groupes politiques représentés au Conseil général. L'enquête auprès des propriétaires a été positive et nous en sommes à l'évaluation des coûts de construction de chaufferie. La décision sur la construction du réseau pourra très probablement être prise au premier semestre 2026.*

Concernant le projet de Fleurier, la Commune avait effectivement participé à l'envoi d'une enquête énergétique pour clarifier le potentiel d'un projet. Suite à ces résultats, la Commune et Groupe E avait transmis un courrier chacun dans un même envoi qui indiquait, je cite « C'est maintenant Groupe E Celsius qui va poursuivre le développement de ce projet. C'est cette entreprise qui sera votre premier interlocuteur sur ce projet. » Par la suite, Groupe E a malheureusement dû revoir ses ambitions en matière de développement de nouveaux réseaux de CAD et tous les propriétaires à qui un contrat avait été proposé ont reçu un courrier le 23 mai 2025 informant que Groupe E stoppait son projet et qu'un projet alternatif était porté par Agri Bio Val qui a déjà des infrastructures de CAD dans certains quartiers de Fleurier. C'est cette entreprise qui poursuit le développement du réseau avec un planning moins compact

que ce qui était prévu par Groupe E, mais avec plusieurs raccordements par année malgré tout. C'est cette entreprise Agri Bio Val qu'il faut contacter en cas d'intérêt. »

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe est satisfait de la réponse, mais déçu du désengagement de Groupe E. Il demande si la Commune entrera dans le capital-actions d'Agri Bio Val ?

Le président rappelle qu'il s'agit de donner un indice de satisfaction.

M. VAUCHER (POP) posera la question plus tard.

9.1.4 Interpellation du groupe POP à propos de l'aide apportée à Jacot Chocolat S.A.

La Commune de Val-de-Travers a aidé l'entreprise Jacot Chocolat S.A. par la vente de la ferme des Six Communes. Cette vente s'est faite au prix du terrain, soit 95'000 francs. De son côté, l'entreprise Jacot Chocolat S.A. s'engageait à créer un musée du chocolat à Môtiers. L'entreprise n'ayant pas créé ce musée et l'installation de son usine de production dans la grange des Six Communes n'engendrant aucune plus-value ni pour la population ni pour le développement touristique, la Commune envisage-t-elle de faire usage de son droit de réméré sur l'immeuble vendu ou tout le moins, de demander une contrepartie financière à Jacot Chocolat S.A. ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond comme suit : *« L'interpellation du groupe POP étant très similaire à la question posée par le groupe socialiste le 19 mai dernier, nous nous permettons de réciter la même réponse alors donnée en plénum :*

Le soutien NPR de la Confédération et du Canton n'ayant pas été remis en question lors du changement d'orientation du projet de Jacot Chocolatier, la Commune a décidé de poursuivre également son soutien.

Pour information, la convention signée entre le Canton et l'entreprise mentionnait ceci : « Achat, rénovation et transformation de la Grange des Six Communes à Môtiers afin d'y regrouper les activités de la chocolaterie et créer « Maison Jacot » à portée touristique. Création d'un centre d'expérience et de production offrant à tout public de nouvelles prestations telles dégustations, ateliers de chocolat, location de salles pour séminaires et conférences, expositions avec films et boutique. Offre s'adressant tant aux touristes individuels, groupes et familles qu'au segment MICE [Meetings, Incentives, Conferences (ou Convention), Events]. La production sera visible depuis l'exposition/boutique ainsi que depuis les salles d'ateliers ».

Si le musée en tant que tel ne verra malheureusement pas le jour, les autres activités mentionnées dans la convention restent d'actualité avec le regroupement de la production à Môtiers et l'organisation d'ateliers dans le bâtiment, qui ont d'ailleurs du succès. »

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe n'est pas très satisfait de cette réponse, mais il s'en doutait.

9.1.5 Interpellation du groupe POP à propos de l'offre de commerce de détail dans notre commune

Comme chacun le sait, le prix du « panier de la ménagère » pèse lourd sur le budget des ménages, ce qui pousse de nombreuses personnes à faire leurs courses en France voisine. Cet argent dépensé à l'étranger

est perdu à 100 % pour l'économie locale. Comme nos chers géants orange ne sont pas plus prêts à baisser leur prix, nous demandons au Conseil communal d'inciter et de favoriser l'implantation d'un hard discounter (en français dans le texte) à Val-de-Travers. Les produits de ces enseignes sont, à provenance et qualité égale, en moyenne un tiers meilleur marché et les salaires du personnel de vente égaux ou supérieurs à ceux de leurs concurrents orange.

M. VAUCHER (POP) développe cette interpellation en ce sens : *« On a de plus en plus de gens qui ont des difficultés financières. On sait aussi qu'on assiste par conséquent aussi à un tourisme d'achat. L'argent dépensé en France ne revient pas ici. Si on avait un hard discounter ici, avec des produits de qualité égale, on arrive à peu près à un tiers de moins sur le panier de la ménagère. Il y a beaucoup de produits suisses, des produits de qualité, ils ne viennent pas tous d'Allemagne. Si cet argent était dépensé au Val-de-Travers, cela soulagerait les revenus modestes et puis cela ferait rentrer de l'argent dans notre région. C'est ça l'idée. »*

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Si le Conseil communal partage l'analyse que le panier de la ménagère s'alourdit chaque année, il reste toutefois prudent face à l'implantation d'un énième acteur dans notre région comptant plusieurs grands magasins et de nombreux petits commerces qui souffrent. Jusqu'à aujourd'hui, aucune démarche proactive n'a été menée par la Commune pour attirer un géant allemand actif dans le hard discount. Il faut dire que le Conseil communal a été un peu échaudé par l'effet que le centre commercial a eu sur la vie villageoise de Couvet. La création d'un nouveau centre commercial ne serait - selon nous - pas une bonne nouvelle pour le centre historique des autres villages. Dans la limite de ses compétences, le Conseil communal reste toutefois attentif et si un tel acteur s'intéressait à s'installer sur une surface commerciale à l'intérieur d'un village, il accompagnerait alors le processus du mieux qu'il pourrait. »*

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe est satisfait de cette réponse.

9.1.6 Interpellation du groupe POP à propos du non-regroupement des élèves du demi-cycle 7-8 à Fleurier

Lors du Conseil général du 19 mai 2025, notre groupe interpellait le Conseil communal au sujet des non-transformations du collège B8, malgré le crédit de 740'000 francs octroyé par le Conseil général du 11 mars 2024.

Le Conseil communal nous répondait qu'« il a été décidé de ne pas poursuivre le projet de regroupement des 7-8 tel qu'il avait été auparavant envisagé. (sic.) ».

Notre groupe a fait part de son mécontentement suite à cette réponse qui fait fi de la décision prise par le Conseil général.

Nous avons alors demandé ce que pense la direction de l'école et si elle est partie prenante dans cette décision ou si c'est simplement une décision unilatérale du Conseil communal.

N'ayant pas reçu de réponse à ce sujet, nous reposons la question.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) donne les renseignements suivants : *« Tout d'abord, il convient de rappeler qu'une décision du Conseil général constitue une autorisation de dépense et non une obligation. La compétence de décider des investissements appartient exclusivement au Conseil communal. De même, la gestion de l'Autorité scolaire relève de l'Exécutif.*

Dans le cas présent, de nouveaux éléments apparus après l'acceptation du Conseil général ont conduit le Conseil communal à réexaminer sa position. Les considérations liées à la sécurité ont été déterminantes dans cette décision. Pour terminer, il est utile de rappeler que les chefs de dicastère échangent naturellement avec leurs chefs de service au sujet des décisions qui les concernent. En espérant que cette fois, vous avez eu réponse à votre question. »

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe est satisfait.

9.1.7 Interpellation du groupe POP à propos de la latitude de nos autorités pour intervenir sur le développement du nombre de places en EMS dans notre commune

La planification médico-sociale cantonale stipule qu'à l'horizon 2035 le nombre de lits à Val-de-Travers passera de 245 à 212. Or, d'importants projets d'agrandissement et de rénovation d'EMS sont en cours à Fleurier et Buttes. Il est notamment prévu de raser le home Valfleuri pour le reconstruire à la même place. Cela nous semble être une aberration à une époque où l'on connaît l'impact en émissions de CO₂ de tel projet, alors qu'une mise à niveau est certainement possible.

Est-ce logique d'autoriser la création de nouvelles places alors que le Canton projette d'en fermer ?

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond en ce sens : *« Comme vous le rappelez dans votre interpellation, la planification médico-sociale (PMS) relève d'une compétence cantonale. Dans ce domaine, la Commune ne dispose que d'une marge de manœuvre qui se limite essentiellement à l'application de son règlement sur les constructions. »*

Les établissements médico-sociaux sont des entités autonomes, soumis à une autorisation d'exploitation délivrée par le Conseil d'État lui-même, et sont régis notamment par la loi de santé et par la loi sur le financement des EMS. Ainsi, pour obtenir à la fois la validation d'un nouveau projet et les financements nécessaires à son fonctionnement, ceux-ci doivent impérativement s'inscrire dans la planification médico-sociale cantonale. »

M^{me} Adriana IOSET (POP) ne comprend pas comment cela peut être inscrit dans la planification médico-sociale qui prévoit de fermer des places, alors qu'il en manque.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) demande dès lors au groupe POP quelles sont les informations dont il dispose pour dire qu'il y aura des lits supplémentaires ? Parce que c'est ce qu'il affirme dans cette interpellation, mais ce n'est pas l'information qu'elle possède. Si c'est parce qu'il y a de nouvelles constructions que le groupe POP identifie qu'il y a des lits supplémentaires, alors elle confirme que ce n'est pas le cas. C'est ainsi et toute construction est soumise à la validation du Conseil d'État. Enfin, surtout de la santé publique pour ce qui est du nombre de lits. C'est donc vraiment de la compétence cantonale auquel la Commune n'a absolument rien à dire du tout.

M^{me} IOSET (POP) remercie pour la réponse.

9.1.8 Interpellation interpartis du groupe PLR et du groupe UDC concernant la présence du loup ainsi qu'une demande de soutien à une régulation

Les groupes PLR et UDC souhaitent attirer l'attention du Conseil communal concernant la présence d'une meute de loups dans notre région. Depuis le début de l'année, notre région est la proie à de trop nombreuses et toujours plus fréquentes attaques de loup sur des bovins. Ces attaques, en plus de fragiliser considérablement le travail des éleveurs, donnent naissance à un sentiment d'insécurité pour les habitants et les nombreux promeneurs de notre région.

Notre vallée est une destination appréciée par les touristes, notamment grâce à ces nombreux sentiers pédestres, ces pistes de VTT ainsi que lorsque les conditions le permettent à ces magnifiques pistes de ski de fond ou de randonnée. La présence accrue du loup soulève des craintes légitimes concernant la sécurité des habitants, mais également de ces visiteurs, ce qui pourrait, à l'avenir, nuire à l'image et à l'attrait touristique de notre région.

Est-ce que le Conseil communal songe à faire ce qui a été fait par les communes rurales voisines telles que la Brévine, la Chaux-du-Milieu, le Cerneux-Péquignot, les Ponts-de-Martel ainsi que de la Sagne, à savoir envoyer un courrier au Conseil d'État afin de soutenir une demande de régulation du loup ?

M. DREYER (PLR) développe cette interpellation comme suit : *« Premièrement, permettez-moi de retirer ma casquette partisane et de remettre ma casquette d'agriculteur éleveur. Je ne suis pas à même de vous parler de tourisme, n'étant pas un professionnel de ce milieu. Par contre, je fais partie des 47 000 agriculteurs de notre pays et là, je crois connaître mon travail. Vous m'excuserez pour la possible fébrilité que pourrait prendre ma voix au vu de ce sujet hautement émotionnel.*

6, 8, 13, 24, 25, 29 août, ainsi que 2, 3, 4, 6, 12, 13, 16, 17, 19 et 23 septembre. Voici les dates des nombreuses attaques qui ont eu lieu dans et aux abords de notre vallée, portant au nombre de treize génisses, ainsi qu'une chèvre et de deux moutons morts. Et à cela, on ajoutera encore les neuf génisses blessées, à savoir que d'autres analyses sont en cours pour venir rallonger cette liste. Sur un total de 60 jours, on arrive donc à 25 animaux impactés, donc presque une tous les deux jours. Ça, c'est les faits. Maintenant, je vais encore prendre deux ou trois minutes de votre soirée, ce qui raccourcira votre nuit, mais pas la mienne, ainsi que celle de nombreux éleveurs de notre vallée qui ne parviennent plus à fermer l'œil de la nuit. Je vais vous partager ma situation qui est la même que pour d'autres.

Chaque jour, je me déplace sur mon domaine de Trémalmont pour sortir huit génisses de 9 à 12 mois qui depuis un mois sont rentrées chaque soir pour essayer de limiter les dégâts.

Ensuite, je continue ma route sur la suite du domaine pour aller compter les génisses, ne pouvant pas être rentrées à cause des normes, des labels, entre autres. Chaque jour, même travail, même angoisse. Ces jours, je dois en compter 22. Alors je commence. Un, deux, trois, 19, 20, 21, 21 ! Purée, il manque qui ? Paloma, Étoile, Kitty, Irina ! Je fais le tour de mon pâturage dans le brouillard et là, ouf ! Étoile était juste en train de se frotter sous un sapin. Aujourd'hui, j'ai de la chance. En rentrant de ma tournée, mon natel sonne : « attaque au Sagnettes », soit à 500 mètres de mon troupeau. Bref, je sais que je vais mal dormir la nuit suivante. Ça ne vous dira certainement rien, mais pour moi, Étoile est une fille de Filante qui a été élevée par mon papa, descendante de Merline qui dans les années 90, a été élevée par mon grand-papa qui avait lui-même hérité du troupeau de son père dans les années 60. Donc non, nos animaux ne sont pas de simples vaches à lait, ni de simples numéros. Elles sont une part de notre histoire, le fruit du travail de nos ancêtres. Ils font partie de nos tripes.

C'est notre vie. Sept jours sur sept. Connaissez-vous beaucoup de patrons qui connaissent le nom de leurs 180 ouvriers ? Moi, non. On les reconnaît toutes. On connaît la plupart du temps leur généalogie et leurs petits caractères, et on y est attaché. On en prend soin et on fait de notre mieux pour qu'elles soient bien et en bonne santé. Alors je me mets à la place de mes collègues qui ont retrouvé des génisses avec l'arrière-train dévoré, mais encore vivantes, et je ne peux que comprendre leur peine. Je suis en colère contre ce système qui me met à l'amende pour deux centimètres de pas assez pour une largeur de couche, mais qui laisse des animaux se faire dévorer vivant sous prétexte que c'est la nature ! Oui, mes vaches

finissent toutes un beau jour à l'abattoir, mais le moindre des respects que je leur dois, c'est de ne pas les laisser souffrir à la fin de leur vie. Je suis conscient que ce n'est pas la Commune qui va donner des autorisations de tir, mais les agriculteurs du Val-de-Travers ont besoin de se sentir soutenus par leurs autorités communales. Cela a été fait dans les autres communes voisines, suite de l'interpellation. Ceci est un appel à l'aide, un S.O.S. des paysans en détresse. »

L'Assemblée applaudit.

M. SIVIGNON (cc) : *« Le Conseil communal a pris connaissance avec grande attention du courrier reçu la semaine dernière ainsi que de cette interpellation. Deux éléments doivent être nettement distingués.*

Concernant le sentiment d'insécurité pour la population sur lequel l'interpellation insiste, il est important de relever qu'il s'agit bien d'un sentiment d'insécurité et pas d'insécurité avérée pour les humains, car les chiffres contredisent l'existence de problèmes pour les humains. Selon le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), le retour de la première meute de loups en Suisse a été confirmé en 2012. Durant ces treize années, il n'y a eu aucune morsure de loup recensée sur un humain. Pour comparaison pour la seule année 2008 (dernière année de publication de statistiques nationales), il y a eu 2'567 cas de morsures de chiens sur des adultes et des enfants en Suisse. Il y a eu aussi des décès, notamment en 2020. Cela ne veut bien sûr pas dire que les loups ne mordront jamais un humain, mais cela indique que le risque est au moins 2'500 fois plus faible que par rapport aux chiens. Aucun élément lié à la sécurité humaine ne pourrait donc à ce stade justifier des mesures contre le loup et il faut résister à la tentation de jouer avec les émotions des gens à ce sujet. Nous avons la responsabilité de rappeler que les loups représentent un risque bien plus faible pour l'homme que les sangliers, les voitures ou les chiens notamment.

Contrairement aux promeneurs, les agriculteurs, eux, subissent des problèmes bien réels, avec un stress légitime et intense pour l'intégrité de leur cheptel. Suite à la lettre reçue la semaine dernière, la Commune a déjà pris contact avec le SFFN pour transmettre ces préoccupations et un courrier officiel sera envoyé. Suite à une discussion avec le chef de service du SFFN vendredi dernier, la compétence sur le sujet est clairement cantonale et c'est le SFFN qui doit gérer cette situation. Une page Internet recense les actions du service à ce sujet avec les attaques sur les cheptels et les tirs de régulation qui ont été autorisés et effectués ([mots clés « SFFN et loup »](#)). Je ne juge pas le suivi qui est assuré, mais j'essaie juste d'expliquer comment le SFFN gère la situation. Comme indiqué par Florian Dreyer, la Commune n'a pas autorité sur ces tirs, mais le Conseil communal restera très attentif à la thématique dans les semaines et mois à venir. »

M. DREYER (PLR) indique, au vu de ce qui peut être fait par la Commune, que le groupe PLR est satisfait, mais ne le sait pas pour le groupe UDC.

9.1.9 Interpellation du groupe socialiste concernant la réfection de routes à Môtiers et entre Travers et Noiraigue

Deux routes ont récemment été refaites, la première à Môtiers devant l'église et jusqu'à la rue de la Bergerie et la seconde sur la piste cyclable entre Travers et Noiraigue, proche du passage à niveau amenant aux Rosières. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les coûts de ces réfections ? De plus, peut-il nous expliquer quels sont les critères de priorisations utilisés dans le choix de réfections des routes ?

M. KLAUSER (cc) informe des coûts de ces réfections : « Rue de l'Arnel à Môtiers : 36'000 francs. Travaux nécessaires pour améliorer l'assiette de la route (danger d'inondation pour les riverains et éviter une érosion subite en cas d'orage).

Rue de la Bergerie/Rue du Temple à Môtiers : 32'000 francs. Réparation de la surface pour finaliser les abords du temple / correction d'une marche formée au pont du bied / profiter du chantier de l'Arnel soit un coût réduit avec une seule installation de chantier.

Piste cyclable à Rosières : 15'000 francs. Réparation de la bande de roulement.

Ces interventions font partie de l'entretien des routes prélevé dans le budget, qui pour rappel a été réduit de 2/3 pour 2025 en vue du futur crédit-cadre Routes.

Les critères de priorisation sont établis à la suite d'une évaluation globale effectuée chaque année sur le réseau constitué de quelque 160 kilomètres et retranscrite dans le logiciel d'analyse NIBUX.

Dès l'an prochain, les interventions dites légères, telles que décrites précédemment et prévues dans le budget courant, seront listées. Pour les interventions lourdes, elles feront partie du crédit-cadre soumis à votre autorité au printemps prochain.

M. MARGOT (PS) remercie le Conseil communal pour sa réponse. Son groupe est satisfait d'entendre qu'il y aura un listing qui sera fait pour le budget l'année prochaine. Il est vrai que, pour l'instant, il ne trouvait pas très clair, et il s'est demandé à plusieurs reprises la priorisation, s'il était nécessaire de rénover telle ou telle route au vu du nombre de véhicules qui l'empruntent. Donc le groupe socialiste est heureux qu'il y ait cette liste et de la transparence pour les années prochaines et ainsi voir vraiment ce qui est planifié.

9.1.10 Interpellation du groupe socialiste concernant l'entente cartellaire de l'entreprise Wyss fils SA et ses potentielles implications sur les finances communales

Nous avons appris récemment que l'entreprise Wyss Fils SA, qui a son siège sur la commune de Val-de-Travers, a été condamnée pour entente cartellaire avec d'autres entreprises actives localement dans le domaine des travaux communaux de réfections routières, à la suite d'une enquête débutée en 2021 par la Comco.

Selon le compte rendu du communiqué du jugement, ces entreprises « ont coordonné leurs prix et se sont parfois réparti les régions entre elles », ce qui de fait annule tout phénomène de concurrence et entraîne notamment une hausse des prix qui pèsent ainsi sur les finances des collectivités publiques.

Nous relevons par ailleurs que le directeur de Wyss Fils SA, qui était représentant du groupe PLR au Conseil général jusqu'à sa démission récente le 25 avril dernier, a également exercé la fonction de président de la Commission de gestion et des finances entre 2024 et 2025, période durant laquelle son entreprise faisait déjà l'objet d'une enquête de la Comco ouverte en 2021 et rendue publique en 2022.

Dans une optique de clarté et de responsabilité face aux contribuables communaux ainsi que d'un bon fonctionnement des institutions de notre commune, nous relevons surtout que cette entreprise est – ou du moins était – un fournisseur régulier de prestations pour notre commune.

Dans ces conditions, nous souhaitons avoir des réponses très précises sur les questions suivantes :

- Les faits pour lesquels ces entreprises ont été condamnées portent sur les années 2009 à 2021. Nous souhaitons connaître pour chacune de ces années et chacune des entreprises impliquées le montant total qu'elles ont facturé à la commune.
- Dans le cas où l'entreprise Wyss fils SA aurait travaillé en sous-traitance d'autres entreprises de travaux publics, quels sont les montants liés à ces travaux en sous-traitance, et comment la commune entend-elle s'assurer d'un bon contrôle de ce type de mandat ?

- Considérant l'impact habituel de ce type de délit sur les finances communales, quelles actions la commune a-t-elle entreprises pour évaluer et obtenir réparation du préjudice financier subi ?
- Selon le registre du commerce, le directeur de l'entreprise Wyss fils SA a aussi des fonctions dirigeantes dans les entreprises Val-de-Tri SA et Valbitume SA. Nous souhaitons connaître le montant total des contrats entre la commune et ces entreprises ainsi que les mesures que la commune entend mettre en place pour s'assurer du respect des règles de concurrence.

M. MARGOT (PS) relève que l'interpellation est claire et demande des éléments assez précis. C'était juste pour être transparent et pour savoir si des choses étaient mises en place pour et que la Commune s'assure que tout soit respecté. Que le fonctionnement institutionnel soit garanti. Donc, son groupe se réjouit d'entendre la réponse du Conseil communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) pense décevoir les rangs socialistes, car au vu des demandes très précises et le peu de temps à disposition, le Conseil communal va prendre le temps de les analyser et répondra le plus précisément possible à cette interpellation lors de la prochaine séance en principe.

9.2 Questions

9.2.1 Question du groupe PLR concernant l'entretien des cimetières

Le groupe PLR a dernièrement été interpellé par des visiteurs de cimetière notamment dans les petits villages tels que Noiraigue, Boveresse, Buttes, etc., quant à l'état général d'entretien de ces derniers. Notre groupe est bien conscient que notre collectivité se passe désormais de produits phytosanitaires pour le désherbage. En revanche, nous ne comprenons pas les différences d'entretien flagrantes entre les cimetières de grandes localités et des plus petites. Le Conseil communal peut-il nous informer sur la stratégie d'entretien de ces lieux ?

M. KLAUSER (cc) répond de la manière suivante : *« Comme vous le savez, en raison des conditions météorologiques de ces derniers mois, la nature n'a de loin pas souffert de la sécheresse et les mauvaises herbes ont proliféré de façon intensive. Au niveau de l'entretien des cimetières, plusieurs plaintes de la population ont été formulées auprès de nos services. Dans la mesure où les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés pour combattre les mauvaises herbes, plusieurs solutions sont testées, mais sans résultats satisfaisants jusqu'à maintenant. En conséquence, seul le désherbage manuel, énergivore en main-d'œuvre, peut être utilisé.*

Nous prévoyons la mise en place de plusieurs mesures de manière progressive afin de protéger la biodiversité et de créer des milieux favorables aux insectes et aux fleurs sauvages. Ces démarches rendront nos cimetières plus agréables et s'inscrivent dans les différentes mesures présentées dans notre plan de législation.

- Désaffectation progressive de certains quartiers.
- Installation de prairies fleuries.
- Fauche tardive pour préserver la faune et la flore.
- Création de zones d'ombre près des bancs.
- Renforcement du désherbage manuel et installation de gazon là où c'est possible.

Ainsi, afin d'informer la population, chaque entrée de cimetière sera équipée de panneaux à destination des visiteurs. Une information sera également publiée dans le Courier Hebdo. »

9.2.2 Question du groupe PLR concernant une enseigne lumineuse

En octobre 2022, le Conseil communal a imposé l'extinction des enseignes lumineuses entre 22h et 5h. Or, l'enseigne de la machine SELECTA sur la place du village de Buttes reste allumée 24h/24. Le groupe PLR demande : existe-t-il une dérogation ? Qui paie l'électricité ? La Commune perçoit-elle une redevance pour l'usage du domaine public ?

Enfin, notre groupe s'interroge s'il est pertinent d'avoir deux machines identiques (gare/ place du village) à env. 200 m d'écart alors qu'un magasin de village existe ?

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que comme le Conseil communal n'a pas toutes les informations en main à ce stade, une réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

9.2.3 Question du groupe UDC au sujet des jardins du souvenir

Le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place un jardin du souvenir dans chacun des cimetières de la commune, afin d'offrir à la population de disperser ses cendres dans le village de son choix ?

M. KLAUSER (cc) informe qu'à ce jour quatre villages sont équipés d'une telle structure. Dans le cadre des mesures décrites précédemment, le Conseil communal étudiera la faisabilité tant technique que financière.

9.2.4 Question du groupe socialiste concernant l'éventuelle possibilité de mettre à disposition des endroits où il est autorisé de graffer

Le Conseil communal pourrait-il envisager de mettre à disposition des lieux spécifiques où il serait autorisé de graffer (par exemple, sous-voies), afin de permettre cette pratique dans un cadre légal tout en contribuant à réduire les graffitis illégaux ailleurs sur le territoire communal ?

M. KLAUSER (cc) précise que le Conseil communal n'a pas d'idée fixe à ce stade. Ce sujet sera traité prochainement avec le concours du centre de jeunesse.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21 h 17.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, acceptée par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe AGORA « *Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe PLR « *Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR « *Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe socialiste « *Création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires ainsi que des écoles* », acceptée par le CG lors de la séance du 29 septembre 2025

Recommandations en suspens :

- Recommandation du groupe POP « *Projet de Groupe E de détourner l'Areuse souterraine* », acceptée lors de la séance du 19 mai 2025